Page : 1/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Liquid HS 200
- · Code du produit: 07040001
- · UFI: 99KE-J0FC-Y009-K715
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Étape du cycle de vie

PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels

IS Utilisation sur sites industriels

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide textile
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIA SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

#### ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

#### · Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710 BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395 IT:Tel:+3906926691 Fax:+3906.92747061 UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

Hexyl D-glucoside

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	10-25%
EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119487136-33	L'imites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 54549-24-5	Hexyl D-glucoside	<i>≥3-≤</i> 5%
EINECS: 259-217-6 Reg.nr.: 01-2119492545-29-xxxx	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 6419-19-8 EINECS: 229-146-5	acide nitrilotrimethylenetriphosphonique  Met. Corr. I, H290	0,1-1%
Reg.nr.: 01-2119487988-08-0002	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques, phosphonates

< 5%

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

#### Page: 3/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 2)

· Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR

Page: 4/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 3)

		-exposit	tion/protection individuelle	
	tres de contrôle	11 \		
_	s presentant aes vateurs- 58-3 hydroxyde de potas		rveiller par poste de travail:	
	momentanée: 2 mg/m³	sium		
M;	momenianee. 2 mg/m			
DNEL				
	58-3 hydroxyde de potas	sium		
	DNEL Long term local n		1 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	9-24-5 Hexyl D-glucoside	-	[g (	
Oral	DNEL Long term-system		35,7 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-system		357.000 mg/kg human/day (des consommateurs)	
•			595.000 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	ic mg/m3	124 mg/m3 (des consommateurs)	
			420 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
CAS: 6419-	19-8 acide nitrilotrimeth	ylenetripl	hosphonique	
Oral	DNEL acute-systemic		1,38 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Long term-system	iic	1,38 mg/kg human/day (des consommateurs)	
Dermique	DNEL Long term-local		1,38 mg/kg human/day (des consommateurs)	
	DNEL Acute-systemic		1,38 mg/kg human/day (des consommateurs)	
			2,75 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Long term-system	iic	2,75 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)	
Inhalatoire	DNEL Long term-system	nic mg/m3	2,39 mg/m3 (des consommateurs)	
			9,7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
	DNEL Acute-systemic m	g/m3	2,39 mg/m3 (des consommateurs)	
			9,7 mg/m3 (travailleur/ouvrier)	
PNEC				
CAS: 54549	9-24-5 Hexyl D-glucoside	ę		
	hwater mg/L	0,1 mg/L		
PNEC Mari	inewater mg/L	$0.01~{ m mg/L}$		
PNEC Freshwater sediment 0,231		0,231 mg		
		0,023 mg		
		0,654 mg		
PNEC Sewage treatment Plant mg/L   100 mg/L				
CAS: 6419-19-8 acide nitrilotrimethylenetriph		•	• •	
	hwater mg/L	0,46 mg/		
	inewater mg/L	0,046 mg		
	hwater sediment	150 mg/F		
	ine water sediment	15 mg/Kg		
PNEC Soil		244 mg/k	(c)	

- · Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

PNEC Sewage treatment Plant mg/L 20 mg/L (-)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire:
- Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- · Protection des mains:

Gants de protection

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 4)

Rubber gloves

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Rubber gloves

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

DIIDDI	OTTE	$\boldsymbol{\Omega}$			4	
RUKRI		y: Pro	nrietes	ทหงรเก	ues et c	himiques
пси	202	, I I I U	prices	proporty	web er e.	

· 9.1	Informations sur	es propriétés phys	siques et chimiques	essentielles

· Indications générales.

· État physique Liguide · Couleur: Brun Détergent · Odeur: · Seuil olfactif: Non déterminé. Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Non déterminé. · Dynamique:

Solubilité

Entièrement miscible · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,42 g/cm3 Non déterminé. · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

0.0 % Solvants organiques: · Swiss VOC: 0.00%

· Changement d'état

Non déterminé. · Vitesse d'évaporation.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant

(suite page 6)

Page : 6/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

		(suite de la page 5)
· Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
· Matières solides pyrophoriques	néant	
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflamme	ables	
au contact de l'eau	néant	
· Liquides comburants	néant	
· Matières solides comburantes	néant	
· Peroxydes organiques	néant	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas stocker avec des acides.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
ATE (Vale	eurs d'estima	tion de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	1.388 mg/kg (Rat)		
CAS: 1310	0-58-3 hydrox	xyde de potassium		
Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)		
	LC50/24 h   80 mg/ltr (fish)			
CAS: 5454	19-24-5 Неху	l D-glucoside		
Dermique	nique LD50 >2.000 mg/kg (Rat)			
CAS: 6419	9-19-8 acide 1	nitrilotrimethylenetriphosphonique		
Oral	LD50	.910 mg/kg (Rat)		
Dermique	ue LD50 >6.310 mg/kg (Rabbit)			
	LC50 160 mg/l (fish) (14 day)			
		297 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

#### Page: 7/11

(suite de la page 6)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité	aquatique	:

CAS: 54549-24-5 Hexyl D-glucoside

>100 mg/ltr (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout)) LC50 / 96 h

>100 mg/ltr (Daphnia magna (water flea)) EC 50 / 48 h *OECD test 301 D* > 70 (biodegradation in % after 28 days)

#### CAS: 6419-19-8 acide nitrilotrimethylenetriphosphonique

EC 50 / 48 h >1.000 mg/ltr (Daphnia magna (water flea))

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: ·
- · Catalogue européen des déchets

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN3266 · ADR, IMDG, IATA

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 $\cdot ADR$ 

3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM) CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· IMDG, IATA

8 Matières corrosives. Classe

(suite page 8)

Page: 8/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

	(suite de la pag
Étiquette	8
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisa	ateur Attention: Matières corrosives.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	
No EMS:	F- $A$ , $S$ - $B$
Segregation groups	(SGG18) Alkalis
Stowage Category	B
Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	¢
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	E
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.
· · ·	(HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR – RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

Hexyl D-glucoside

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

te page 9)

Page : 9/11

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 8)

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België; Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- Date de la version précédente: 20.03.2023
- · Numéro de la version précédente: 3
- · Acronvmes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration

IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Page: 10/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 9)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR

(suite page 11)

Page: 11/11

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.03.2023 Version: 4 (remplace la version 3) Révision: 20.03.2023

Nom du produit: Liquid HS 200

(suite de la page 10)

#### Annexe: Scénario d'exposition

- · Désignation brève du scénario d'exposition
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité

Conformément aux instructions d'utilisation.

- . tonnes par jour
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit N'est pas applicable.
- · Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- · Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

gants de protection

- · Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.
- · Mesures de protection de l'environnement
- Eau En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE.FR